

# Projet de schéma national des infrastructures de transport

## Déclaration du groupe de la Coopération

Les infrastructures de transport sont un facteur essentiel de la croissance économique, de la cohésion de notre société et du respect de l'environnement. La diversification de l'offre de transport, son adaptation aux besoins des usagers et à la diversité des territoires sont incontournables.

Pour le groupe de la coopération, l'État, en partenariat avec les collectivités locales, doit pleinement jouer son rôle de stratège et dégager une vision inscrite dans le long terme, pour une politique globale des transports et des infrastructures.

La situation de nos finances publiques impose aujourd'hui d'être sélectif dans le choix des projets les plus utiles à la société. C'est pourquoi, l'effort d'entretien-amélioration devra être fortement amplifié afin de stopper la dégradation de nos équipements collectifs, qui constituent un investissement pour l'avenir.

L'avis s'attache à la mise en place de financements opérationnels. La taxe poids lourds en fait partie. La France est un pays de transit, ce qui justifie la participation financière des transporteurs internationaux au coût des infrastructures.

De même, la création d'une épargne spécifique en complément des financements de l'État, qui restent indispensables, permettrait de soutenir les investissements nécessaires au développement des modes de transports plus durables.

En effet, aujourd'hui, une partie importante du trafic routier n'est pas reportable sur les modes alternatifs en raison de l'absence de desserte ferroviaire ou fluviale sur le plan régional et local.

- Ainsi, de nombreuses entreprises ont été confrontées à la fermeture d'embranchements pour le fret et n'ont trouvé, à leur regret, d'autre alternative que la route. C'est pourquoi, nous pensons qu'il faut reconstruire une véritable politique de fret ferroviaire au service des économies régionales.
- Nos coopératives, qui maintiennent et développent l'activité dans les territoires, expriment également une forte attente d'une amélioration de la performance du réseau fluvial et le développement d'investissements d'infrastructures dans ce domaine.

Le choix des modes de transport participe de la volonté d'évoluer vers un développement plus durable tout en favorisant la compétitivité des entreprises. L'avis insiste avec justesse sur l'intermodalité, tant pour les personnes que pour les marchandises. C'est un moyen d'assurer des liaisons fiables entre les petites et moyennes localités et les pôles régionaux. La complémentarité entre modes de transport pour la desserte des territoires peu peuplés est une chance pour le développement local.

L'avis insiste aussi sur la nécessité d'économiser les terres agricoles, ce à quoi le groupe de la coopération est particulièrement sensible.

Pour conclure, l'avis s'attache à trouver le juste équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la triple dimension du développement économique, du progrès social et de la soutenabilité environnementale.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.